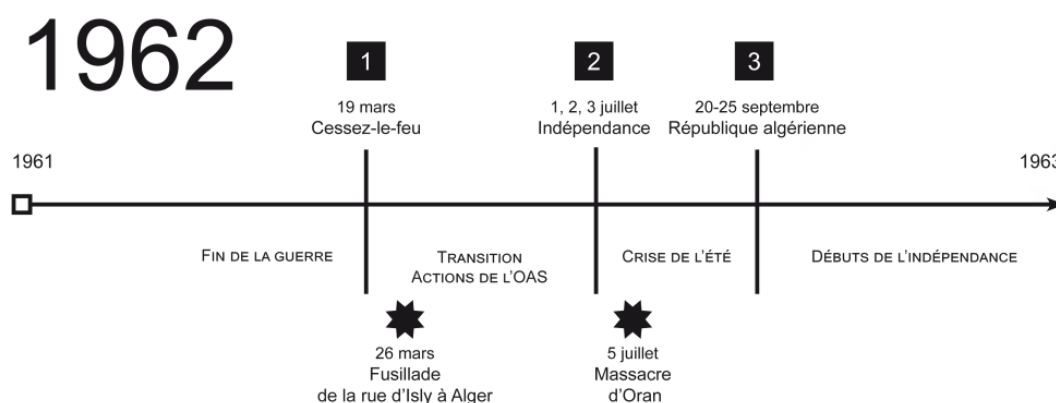




1962 DANS LA GUERRE D'ALGÉRIE ET SES MÉMOIRES : CADRAGE HISTORIQUE

■ 1962 : FIN DE LA GUERRE ET PAROXYSMES DE LA VIOLENCE DANS LA GUERRE D'ALGÉRIE ?

Selon l'historienne Malika Rahal, qui en a écrit l'histoire, l'année 1962 est un « un temps fébrile fait de violence, de rumeurs de violence. » « Il s'agit de considérer l'année 1962, à la fois comme événement et comme durée, ou plutôt comme un événement complexe qu'il convient de déplier pour révéler d'autres événements imbriqués ». Selon elle, cette année est scandée par trois moments principaux depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu prévu par les accords d'Évian.



D'après Malika Rahal, *Algérie 1962. Une histoire populaire*, La Découverte, 2022, p. 13

Après le succès du référendum du 8 janvier 1961 sur l'autodétermination en Algérie qui marque le début des pourparlers entre la France et le GPRA (gouvernement provisoire de la République algérienne), l'OAS (« organisation de l'armée secrète », groupe politico-militaire clandestin français proche de l'extrême droite qui agit pour le maintien de l'Algérie française) pratique de son propre aveu une « politique de terre brûlée » visant à instaurer un climat de terreur en Algérie mais aussi en métropole en perpétrant de nombreux attentats. De leur côté, les combattants algériens répliquent par d'autres violences meurtrières. Par ailleurs, le 17 octobre 1961, à Paris, une manifestation organisée par la fédération de France du Front de libération nationale (FLN) algérien, dans un climat de violence, est sévèrement réprimée par les forces de police.

1962 s'inscrit dans ce contexte de violence. La compréhension de cette année nécessite une contextualisation qui doit prendre en compte sa dimension nationale, internationale mais aussi politique et sociale, sans omettre la pluralité des acteurs et les divisions internes du nationalisme algérien.

À partir de la consultation de différentes archives, Malika Rahal restitue un climat anxiogène et de terreur qui règne en Algérie en 1962.

Pour le seul mois de janvier 1962, le consul américain en Algérie William J. Porter comptabilise 801 attentats de toutes origines qui auraient tué 555 personnes (dont 220 Français). Ce chiffre s'élève à 507 pour la première quinzaine de février. À Paris, le 8 février 1962, après des attentats visant Jean-Paul Sartre et André Malraux, alors ministre de la Culture, est organisée une manifestation contre l'OAS et pour la paix en Algérie. Dans un mouvement de panique, les manifestants se réfugient à la station Charonne. Après une intervention violente de la police, on dénombre 9 morts. Les obsèques des victimes mobilisent 500 000 personnes et sont accompagnées d'une grève générale.

En Algérie, le 15 mars, l'OAS assassine l'écrivain Mouloud Feraoun et 5 de ses collègues Max Marchand, Marcel Basset, Robert Eymard, Salah Ould Aoudia et Ali Hammoutène, inspecteurs de l'Éducation nationale. Après ces assassinats qui suscitent un véritable émoi, le recteur d'académie décide la fermeture des établissements dans l'ensemble du grand Alger.

Le 18 mars 1962 sont signés les accords d'Évian entre la France et le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). Ils prévoient notamment un cessez-le-feu dès le lendemain et la tenue d'un référendum d'autodétermination dans un délai de 3 à 6 mois. Néanmoins, les violences ne s'arrêtent pas à cette date (voir fiches focus sur la fusillade de la rue d'Isly et sur le massacre d'Oran).

■ 1962 ET APRÈS...

LE BILAN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

La plupart des sources s'accordent sur un bilan humain estimé à 500 000 morts, dont probablement 400 000 Algériens civils et combattants, 4 000 Français civils, 30 000 soldats français, et entre 15 000 et 30 000 harkis. Des centaines de milliers de personnes sortent de cette guerre blessées ou handicapées. De 1954 à 1962, plus d'un million et demi de jeunes Français sont partis accomplir leur service militaire en Algérie. Certains sont décédés ou blessés et d'autres reviennent avec des traumatismes profonds. Les [archives de France](#) mettent à disposition du public de nombreuses archives sur tous les disparus de la guerre d'Algérie, Français et Algériens, civils et militaires.

Les chiffres avancés par les autorités algériennes sur le nombre de décès diffèrent. Dans une interview de juin 1971, le président de la République algérienne démocratique et populaire, Houari Boumediène déclarait que « l'Algérie a perdu pendant la guerre le dixième de sa population », ce qui représente 1 million de personnes. Quelques années plus tard, le président Chadli Bendjedid ne reprend pas à son compte ce bilan, il parle du « sacrifice suprême de centaines de milliers de martyrs ».

En 1962, les Français ont quitté massivement l'Algérie. Si les vagues de départ de ces « pieds noirs », comme on les surnomme alors, se sont étalées, le pic est atteint aux mois de mai, juin et juillet 1962. À l'annonce du cessez-le-feu, le mouvement s'est accéléré : 650 000 personnes auraient quitté l'Algérie au cours de la seule année 1962, sur un million de Français d'Algérie et, pour le seul mois de juillet, on estime que 8 000 Français sont partis quotidiennement d'Algérie. Dans le même temps, une partie des harkis ayant servi la France parviennent à quitter l'Algérie (voir fiche harkis).

Concernant le rôle de De Gaulle dans ce processus, l'historien Julian Jackson écrit dans sa biographie du général : « sa réussite est donc moins d'avoir "accordé" son indépendance à l'Algérie que d'en avoir convaincu l'opinion publique, de lui avoir fait croire qu'il avait maîtrisé le processus et d'avoir forgé un récit assez cohérent pour présenter le désengagement de la France comme une victoire. »

L'ALGÉRIE APRÈS L'INDÉPENDANCE

Après l'indépendance, la lutte pour le pouvoir se poursuit entre les différents protagonistes. C'est dans ce contexte que Ben Bella, soutenu par l'armée des frontières de Boumediene, arrive au pouvoir. Premier ministre depuis le 25 septembre 1962, unique candidat, il est élu président de la République algérienne démocratique et populaire le 15 septembre 1963 avec 99,61 % des suffrages. L'Assemblée générale de l'ONU qui avait reconnu « le droit du peuple algérien à la libre détermination et à l'indépendance » le 19 décembre 1960 accueille l'Algérie comme membre le 8 octobre 1962.

Entre 1962 et 1963, les « biens vacants », les terres, puis les entreprises font l'objet d'une nationalisation. Dès l'automne 1962, le pays procède à des changements de toponymes. Les rues sont débaptisées dans différentes villes. À titre d'exemples, à Oran, en octobre 1962, l'avenue de Valmy devient avenue des Martyrs de la Révolution ; à Alger, une rue porte le nom de Didouche Mourad, un des fondateurs du FLN, mort en 1955. En 1963, dans la capitale, la place du Maréchal Lyautey est renommée place Maurice Audin. Cette même année, « Kassaman » (« Nous jurons » en arabe) devient l'hymne national de l'Algérie.

En 1982 à l'occasion du 20^e anniversaire de l'indépendance est inauguré le Mémorial du martyr ou Sanctuaire du martyr à Alger.

L'État algérien encadre l'histoire de ce conflit qualifié de « Révolution nationale » ou encore de « guerre de Libération » face à un colonisateur présenté comme brutal et sanguinaire. En sus de la journée du 5 juillet (fête de l'indépendance), le 1^{er} novembre est la fête de la Révolution qui rappelle les événements de la Toussaint 1954 (dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954, une vague d'attentats, revendiqués par le FLN, ensanglante une grande partie du territoire algérien).

LES COMMÉMORATIONS OFFICIELLES EN FRANCE

Dans un souci d'apaiser les mémoires de la colonisation et de la guerre d'Algérie, la France a adopté plusieurs lois et dates commémoratives à destination des différents acteurs de la période.

La dénomination du conflit a longtemps été un problème. La loi du 18 octobre 1999, votée à l'unanimité par les deux assemblées abouties à un changement de terminologie. Celle-ci substitue à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique

du Nord» «à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc», permettant aux soldats et appelés du contingent de prétendre au statut d'ancien combattant.

Ce changement sémantique ne règle pas le choix d'une date de commémoration. La date de la fin de la guerre étant l'objet de controverses entre ses différents acteurs, le législateur a donc instauré trois dates :

- **25 septembre** : une journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives est instaurée par un décret du 31 mars 2003 en référence d'une part à la date de fermeture du camp de rassemblement des harkis de Bourg-Lastic, le 25 septembre 1962 et d'autre part aux discours du président de la République Jacques Chirac, à Paris, le 25 septembre 2001, reconnaissant officiellement la dette de la France vis-à-vis des harkis.
- **5 décembre** : journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie instituée par le décret du 26 septembre 2003 en référence à la date d'inauguration, par le président de la République Jacques Chirac, du mémorial national de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie, à Paris, le 5 décembre 2002.
- **19 mars** : journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc prévue par la loi du 6 décembre 2012 en référence à la date de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en Algérie suivant la signature des accords d'Évian, la veille, le 18 mars 1962.